

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 67 titulaires - 37 suppléants Délégués présents : 41 délégués (34 titulaires - 7 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 41 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 15 novembre 2023	<u>Résultat du vote :</u> Voix Pour : 40 Voix Contre : 1 Mr Lévêque Yves Abstention : 0
--	--

Membres présents :

Titulaires : Mr Adam Hubert, Mr Alexandre David, Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Hernandez Maryse, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mr Pittana Stéphanie, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Boyot Jacques, Mr Fernandez Didier, Mr Guilleman Michel, Mr Jourdain Gilles, Mr Thomas Rémy, Mr Janot Philippe, Mr Landrieux Tanguy.

Membres absents excusés :

Titulaires : Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Bruneaux Henri, Mr Charbonnier Patrick, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Duclos Dominique, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mathis Michel, Mr Moysse Dominique, Mme Picard Florence, Mme Vaudé Gaëlle.

Membres absents: Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Burel Régis, Mr Davin Benoit, Mr Dujon Régis, Mr Hay Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mme Pauly Brigitte, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André,

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique.

<u>Objet : Tarification eau potable – lissage des communes</u>	N°2023 11 04
---	---------------------

-Vu les dispositions générales applicables au budget d'un service public à caractère industriel ou commercial,

-Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, définies par l'article L 2224-12 et suivants, relatives à la facturation d'eau potable,

-Considérant les éléments du prix de l'eau revenant à l'USESA composés d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (m3 consommé),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20231121-20231104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2023

Publication : 30/11/2023

Certifié par le Président

-Entendu qu'à l'adhésion de nouvelles communes, l'augmentation du prix de l'eau constatée pour les nouveaux abonnés, fait l'objet d'une tarification par lissage dont les modalités sont fixées par décisions suivantes :

- Délibération du 1er octobre 2020, sur la tarification par lissage linéaire pour la commune de Villers Cotterêts sur une durée de 6 ans (2021-2026),

-Délibération du 27 octobre 2020 sur la tarification par lissage linéaire pour les communes de Brécy, Coigny, Courmont, Nogentel, Sergy sur une durée de 6 ans (2021-2026)

- Délibération du 24 mai 2022 pour la commune de Viels Maisons sur une durée de 4 ans (2023-2026)

- Délibération du 23 mai 2023 pour la commune de Pavant sur une durée de 3 ans (2024-2026)

- Délibération du 23 mai 2023 pour la commune de Brény sur une durée de 3 ans (2024-2026)

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 7 novembre 2023

DECIDENT, après en avoir délibéré :

- DE FIXER les tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2024 comme suit :

Tarification par lissage linéaire - Tarif au 01/01/2024									
Part syndicale Tarifs € hors taxes	VILLERS COTTERETS	BRECY	COINCY	COURMONT	NOGENTEL	SERGY	VIELS MAISONS	BRENY	PAVANT
Part fixe annuelle	16.5602	18.2283	18.2283	12.5627	16,8377	12.5627	18.2283	7.0000	12.0000
Part variable m3	0,6294	0.8076	0.8109	0.5163	0,6143	0,5163	0,6497	0.1000	0.3200

- D'APPLIQUER la présente décision à compter des facturations émises à compter du 1er semestre 2024.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Dominique FREX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20231121-20231104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2023

Publication : 30/11/2023

Certifié par le Président

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD

